

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 30 septembre 2020

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le 30 septembre 2020 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25/09/2020.

Date d'affichage : 25/09/2020.

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Corinne PASCAL, Brigitte TOURNIER, Patrick PETIT, Géraldine VIOLET.

Absente excusée : Aurélie RENAUD donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO.

Secrétaire de séance : Stéphane FEDERICI est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Décision Modificative N° 1
- 2- Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage (SDE 07)
- 3- Tarifs location Salle Polyvalente et Salle Psychomotricité
- 4- Convention d'utilisation des Salles

Questions diverses

.....

1- Décision Modificative N° 1

Pour faire face à la dépense liée au SDE07 d'un montant de 13 491,65 € au titre de participations aux travaux d'électrification rurale de 2020, il est proposé par le trésorier de faire une opération de section à section (de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) afin de rééquilibrer les comptes et mettre en paiement la somme due au SDE07.

Vote pour à l'unanimité.

2- Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage (SDE 07)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le souhait de confier au Syndicat départemental d'Énergie de l'Ardèche l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'opération de dissimulation ou d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité, éventuellement des réseaux d'éclairage public et les travaux de génie civil des réseaux de télécommunications pour la création de 10 logements en partenariat avec le bailleur social Ardèche Habitat sur la parcelle C 733 au Clos de Baron.

A ce titre, la collectivité doit signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat précité. Elle engage la collectivité pour un montant global de 11.068,28 € TTC.

Vote : 9 voix pour, et 2 abstentions (Géraldine VIOLET – Patrick PETIT)

3- Tarifs location Salle Polyvalente et Salle Psychomotricité

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir la tarification des salles communales établie depuis septembre 2015. Les charges imputables au fonctionnement de ces deux salles sont importantes au niveau des factures d'eau et d'électricité. Afin d'équilibrer le coût total de fonctionnement, le maire propose les nouveaux tarifs suivants :

	Habitants de la commune	Habitants extérieurs à la commune	Commercial
SALLE POLYVALENTE CAUTION 500 €	250 €* la journée 350 €* le week-end	400 €* la journée 500 €* le week-end	600 €*
SALLE PSYCHOMOTRICITE CAUTION 500 €	100 € la journée	200 € la journée	NEANT

* Ménage compris

Associations extérieures à la commune : Forfait à la séance de 50€ quelques soit la salle louée.
Vote pour à l'unanimité.

4- Convention d'utilisation des Salles

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place une convention avec les associations de la commune pour l'utilisation des salles communales. L'utilisateur doit disposer d'une autorisation expresse et écrite de la collectivité.

Celle-ci pourra comprendre davantage de sujétions et rappeler que les locaux doivent être utilisés conformément aux réglementations en vigueur (débits de boissons, bruit, respect du règlement intérieur de la salle, etc..).

De plus un chèque de caution sera demandé d'un montant de 500 €. Un état des lieux avant et après la mise à disposition de la salle sera établi. La convention doit préciser que le bénéficiaire a connaissance des consignes de sécurité et qu'il s'engage en toutes circonstances à les respecter. Ces consignes devront être annexées à la convention. L'utilisateur devra obligatoirement remettre une attestation de son assureur certifiant qu'il dispose d'un contrat en responsabilité civile à jour.

Vote pour à l'unanimité.

Questions diverses

- Lancement de l'étude concernant la vidéoprotection : Le référent sécurité de la Gendarmerie de l'Ardèche a proposé une implantation de cameras dont la priorité réside dans la protection de l'agence postale et du débit de tabac de la commune.
- Epicerie (Agrandissement) : courriers envoyés à 3 architectes pour la maîtrise d'œuvre du projet – date limite au 12 octobre.
- Carte communale : courriers envoyés à 4 bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre du projet – date limite au 09 octobre.
- Courrier du Centre Socio-culturel Revivre demandant une rencontre avec le Conseil municipal.
- Commission affaires sociales : Réunion à prévoir fin octobre

Levée de séance à 20h10